

# ADECAC 78

---

13, rue de Fourqueux-78100 SAINT GERMAIN EN LAYE  
Téléphone : 01 39 04 29 29-Télécopie : 01 39 04 29 39

---

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA RESTAURATION RAPIDE

**Siège social : 9, rue de la Trémoille  
75008 PARIS**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2018**

## **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes du Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel de l'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du compte rendu et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du syndicat.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

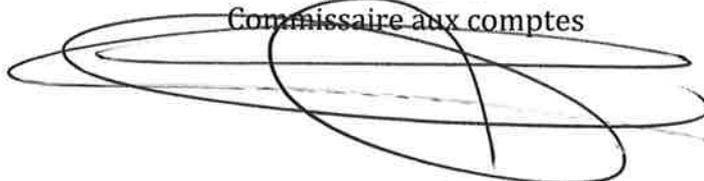
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à saint germain en laye, le 22 Mars 2019.

Pour la société ADECAC 78

**Thierry BOULLENGER**  
Commissaire aux comptes



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>					
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	64 437		64 437	25 317	
Autres créances	46 855		46 855	28 706	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	819 474		819 474	760 000	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				324
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>930 766</b>		<b>930 766</b>	<b>814 348</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>930 766</b>		<b>930 766</b>	<b>814 348</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	86 080	86 080
	Report à nouveau	603 396	419 952
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>146 985</b>	<b>183 444</b>	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>836 460</b>	<b>689 476</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 421	116 623	
Dettes fiscales et sociales	9 359	4 385	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		614	
Produits constatés d'avance (1)	2 525	3 250	
	<b>Total des dettes</b>	<b>94 305</b>	<b>124 872</b>
Ecart de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>930 766</b>	<b>814 348</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		146 984,66	183 444,45
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		94 305	124 872
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				31/12/2018	31/12/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 846		2 846	4 091
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	724 849		724 849	670 160
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>727 695</b>		<b>727 695</b>	<b>674 251</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			238 057	275 409
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			1	
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>965 753</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			423	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			766 447	704 582
	Impôts, taxes et versements assimilés			713	710
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			5		
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>767 588</b>	<b>705 292</b>
<b>RES ULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>198 165</b>	<b>244 368</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>198 165</b>	<b>244 368</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 981	1 718
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 981</b>	<b>1 718</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>1 981</b>	<b>1 718</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>200 146</b>	<b>246 086</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	(2 531)	321
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>(2 531)</b>	<b>321</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 648	39
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 648</b>	<b>39</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(4 179)</b>	<b>282</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		48 982	62 924
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>965 203</b>	<b>951 700</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>818 218</b>	<b>768 255</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>146 985</b>	<b>183 444</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		(2 531)	
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **930 766** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **965 203** euros et un total **charges** de **818 218** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **146 985** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Indemnités de fin de carrière

## ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les refacturations régulières du GNR aux autres syndicats incluant une part du coût salarial supporté par le GNR, il a été décidé de répartir le montant des IFC des salariés partant à la retraite entre les syndicats sur une période de 3 ans jusqu'au départ en retraite effective des salariés concernés du GNR. La provision constituée à la fin de l'anne 2018 représentant une somme suffisante pour faire face à l'engagement de retraite estimé des salariés concernés du GNR, aucune provision n'a été enregistrée en 2018.

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2018

<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>(2 531)</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b> <i>PRDTS S/EXERC.ANTERIEUR</i>	<i>(2 531)</i>	<b>(2 531)</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>1 648</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b> <i>PENAL.AMENDES EXCEPT.</i>	<i>1 648</i>	<b>1 648</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(4 179)</b>

## ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	64 437	64 437	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	13 942	13 942	
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 913	32 913	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>111 292</b>	<b>111 292</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 421	82 421		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 092	9 092		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	267	267		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 525	2 525			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>94 305</b>	<b>94 305</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>4 307</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURN.FACT NON PARVENUES</i>	4 040	4 040
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	267	267

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION		2 525
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
<b>TOTAL</b>		<b>2 525</b>

--